

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Permission de voirie portant autorisation de réaliser des travaux de raccordement à l'assainissement N°PE-04-2024

➤ 40, rue Tolstoï

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Règlement Sanitaire Départemental,

CONSIDÉRANT la demande par laquelle, Monsieur et Madame LOPES DEMATOS, demande l'autorisation d'ouvrir une tranchée, afin de se raccorder au réseau d'assainissement communautaire, situé 40 rue Tolstoï à Villejuif, conformément au cahier des prescriptions de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

CONSIDÉRANT l'avis technique en date du 04 décembre 2024 émanant du responsable du service eau et assainissement de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER : L'autorisation d'exécuter les travaux qui font l'objet de la demande susvisée, est accordée à Monsieur et Madame LOPES DEMATOS.

ARTICLE 2 : Le permissionnaire devra respecter les prescriptions mentionnées dans l'avis technique de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

ARTICLE 3 : Les travaux seront exécutés par l'entreprise AATP domiciliée 54 avenue du Bac – BP 66, 94211 La Varenne-Saint-Hilaire cedex. L'entreprise AATP devra se conformer aux dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'au règlement de voirie qui lui a été remis.

ARTICLE 4 : Dans les deux mois suivant son entrée en vigueur, cette décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun sis 43 rue du Général-de-Gaulle 77008 Melun Cedex.

ARTICLE 5 : L'autorisation sera annulée de plein droit si le permissionnaire n'en a pas fait usage dans le délai d'un an, à compter de la date d'effet du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au permissionnaire.

Fait en mairie, le 05/12/2024

Pour le Maire, par délégation
Christophe ACHOURI
6ème Adjoint au Maire
Quartier Nord-Ouest,
Voie, Patrimoine, Propreté et Travaux

